



Éditorial



Le mot
du président
d'ITEA,
Pascal Farjot

Assumer pleinement la fabrication française, lui redonner toute sa valeur Dans un contexte économique marqué par la rigueur, l'efficacité des investissements des collectivités doit constituer un réel enjeu pour les maîtres d'ouvrage et inciter plus que jamais à soutenir la qualité et la pérennité des réseaux en accord avec les recommandations du Grenelle II. Reconnues pour leurs compétences élevées, pour l'émergence d'innovations techniques et technologiques très poussées, les industries du transport d'eau et d'assainissement sont sollicitées partout dans le monde. De quoi encourager les collectivités à privilégier les fabricants français et à défendre un écosystème vertueux : 1 million d'euros de travaux représente l'emploi de 8 personnes sur 2 ans ! Et ITEA c'est 6500 emplois sur la France !

Nos métiers

■ ITEA est un syndicat professionnel représentant l'ensemble de la filière industrielle du transport de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il regroupe des entreprises européennes et françaises dont les membres ont au moins un site de production en France.

Actualités

Rapport Laignel Zoom sur les capacités d'investissement des collectivités territoriales

Sous la direction d'André Laignel, Secrétaire général de l'Association des maires de France et Président de l'Observatoire des finances locales, le rapport de l'Observatoire des finances locales a été publié le 18 septembre dernier et fournit les principales tendances des politiques d'investissement en 2012.

La situation financière du bloc communal est saine : il a profité de la redistribution des taxes ménagères et perçoit 47% des nouveaux impôts économiques. Sa capacité d'autofinancement est bonne, et son recours à l'emprunt n'augmente pas en 2011.

Globalement, près de 219 milliards d'euros seront consacrés au financement et au fonctionnement des projets d'équipement des collectivités locales, ce qui place sans doute 2012 comme l'année de reconnaissance des projets structurants, dans lesquels les industriels du transport de l'eau et de l'assainissement doivent jouer un rôle important. Différents selon le niveau de collectivité, le solde positif des dépenses pour 2012 place en tête le bloc communal qui affiche une augmentation nette de 6% de ses investissements et les régions qui entendent y consacrer près de 3%.

La mise en perspective de ces enjeux constitue une opportunité de taille pour les parties prenantes, décideurs et maîtres d'ouvrage, leur permettant de transformer efficacement les investissements en réalité industrielle et économique au service des territoires.

Mise en place de trois groupes de travail sur les fascicules CCTG du domaine de l'eau

ITEA se réjouit d'être pleinement intégré aux différents groupes de travail sur la révision des fascicules CCTG mis en place par l'ASTEE. Trois groupes ont été installés en mai dernier dont deux dédiés à la révision des fascicules 70 et 71. Ils traitent d'une part des canalisations (eau usée et eau potable) au travers de la révision des fascicules 70 titre 1 et 71, et d'autre part des ouvrages de recueil, de restitution et de stockage des eaux pluviales au travers du fascicule 70 titre 2. Au rythme de 6 à 8 réunions annuelles, la restitution des travaux est prévue début 2015.

Nos produits

- tuyaux en fonte, béton, PP, PVC, PE, PRV
- dispositifs de fermeture et de couronnement en fonte
- regards en béton, PP, PVC, PE, PRV et fonte
- matériels de robinetterie et de branchement
- systèmes de raccords

Nos actions

- 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 6500 salariés
- ITEA est membre de l'UIE (Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement)

Application du Grenelle II

Point de vue de M. Alain Grizaud, Président de Canaliseurs de France

Quels sont les enseignements tirés de l'application du Grenelle II pour les entreprises de pose des canalisations ?



© Pascal Ménard

Depuis la publication du décret en janvier 2012, les collectivités et leurs syndicats ont l'obligation de réaliser le descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau et d'assainissement avant fin 2013. On constate, pour le moment, que peu d'entre eux ont effectivement mis en application cette obligation, souvent par manque d'information de la réglementation. C'est pourquoi nous souhaitons les informer de cet enjeu capital en collaborant à une publication de l'AMF⁽¹⁾ à ce sujet.

En quoi la gestion du patrimoine constitue-t-elle un enjeu ?

Bien connaître son réseau est essentiel. Une bonne gestion patrimoniale d'un réseau commence par une bonne connaissance de ses forces et de ses faiblesses. Cela permet de hiérarchiser et programmer les travaux d'entretien à réaliser. Cela représente également un enjeu sanitaire et environnemental majeur lorsque l'on sait qu'un quart de l'eau est perdue dans des fuites.

Comment la profession doit-elle tirer parti de l'application du Grenelle II ?

Les entreprises de canalisations doivent mettre à disposition des collectivités et des syndicats leur connaissance des réseaux grâce aux chantiers qu'ils ont réalisés (plans de recollement, etc.). C'est une collaboration et un apport de leur savoir-faire que les entreprises doivent mettre en avant auprès de leurs clients. Outre le descriptif détaillé des réseaux, les collectivités doivent également mettre en place un plan de gestion pluriannuel de leurs réseaux. Ce dernier est bien entendu une opportunité pour les entreprises d'avoir une visibilité sur les travaux à venir.

(1) Association des Maires de France

Agenda

■ Remise des labels Aquaplus

Au salon des maires et des collectivités locales. **Le 21 novembre, Paris Porte de Versailles.**
www.aquaplus-info.com

■ Pollutec Lyon

Conférence ITEA « choisir des matériaux de qualité pour optimiser son patrimoine réseau », **le 28 novembre 2012, Village de l'eau 2, H5A106.**
www.french-water.com

■ Carrefour de l'eau à Rennes

Du 23 au 24 janvier 2013.
www.carrefour-eau.com

■ Colloque UIE « Les enjeux de l'eau »

Le 9 avril 2013.
www.french-water.com

Repères

■ Publication de l'arrêté DT-CICT

L'arrêté du 15 février 2012 faisant suite au décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux a été publié au Journal officiel le 22 février 2012. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012, il structure une démarche efficace d'analyse et de réalisation des travaux et constitue un texte de référence pour la profession.

Vie du syndicat

■ ITEA soutient l'association **EAST** (Eau, Agriculture, Santé en milieu tropical) et participe au co-financement du projet d'approvisionnement en eau potable et d'amélioration des réseaux d'assainissement au Togo.

■ **Hervé Valbuana** est nommé Directeur général de la filiale France du Groupe **EJ**.



itea infos

La lettre des industriels du transport de l'eau et de l'assainissement
www.itea-france.fr

ITEA Infos est édité par Itea, 9 rue de Berri, 75008 Paris
Directeur de la publication : Pascal Farjot
Directrice de la rédaction : Emilie Boët
Rédacteur en chef : Pascale Meeschaert
Conception et réalisation : Technoscope/Publishing
Maquette : Raphael Thomas
Impression : GDS
Contact ITEA : info@itea-france.fr

